

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 28 (1943)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

Quarante années de Raiffeisenisme en Suisse.

Conférence faite par M. J. Heuberger, directeur de l'Union, à la 40^{me} assemblée des délégués de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à St-Gall le 17 mai 1943.

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Raiffeisenistes, chers confédérés,

Il y avait 40 ans que le premier grain de semence raiffeiseniste était mis en terre suisse, là-bas dans le petit village thurgovien de Bichelsee, lorsque se déclenchait le gigantesque et effroyable conflit mondial actuel.

Et le 25 septembre 1942, il y avait aussi exactement 40 ans que le mouvement raiffeiseniste suisse prenait sa forme définitive et son élan irrésistible par la fondation de notre Union nationale.

C'est en effet au début de ce XX^{me} siècle qui devait apporter tant de cataclysmes et de misères à notre pauvre humanité qu'est née au sein du peuple suisse une grande œuvre économique et sociale fondée sur l'esprit d'initiative individuelle, la volonté de l'effort personnel, l'administration directe démocratique et responsable.

40 ans d'Union Raiffeisen suisse ! Laps de temps au cours duquel la paysannerie suisse a édifié au prix d'un labeur persévérant et opiniâtre une œuvre prospère qui constitue aujourd'hui déjà un facteur important de la vie économique, sociale et éthique du pays. 40 ans d'Union Raiffeisen ! Une époque d'action chrétienne et patriotique féconde, une époque d'émancipation et de développement des classes rurales par la solidarité agissante, la véritable mutualité.

L'importance de l'initiative personnelle.

La société et l'économie modernes connaissent deux éléments principaux de développement et de progrès : l'initiative et l'effort personnels et l'appui de l'Etat. L'un et l'autre sont nécessaires. Mais le premier élément doit toujours avoir la primauté sur le second. Il faut se garder en effet de croire à la toute puissance de l'Etat-Providence, de le considérer comme capable de satisfaire à tous les besoins des individus et de la société. Le récent effondrement fi-

nancier, moral et militaire de la France montre typiquement où peut conduire cette illusion néfaste. Et en dénonçant l'esprit de jouissance, la vie facile, le relâchement comme les causes du désastre de son pays et en faisant appel à la volonté de travail, à l'effort individuel, à l'esprit de sacrifice, l'honorable maréchal Pétain a adressé un avertissement au monde entier. Effort personnel signifie : travail, volonté, sobriété, économie. L'effort personnel est l'expression du commandement divin : tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. L'effort personnel, c'est la volonté bien arrêtée, la fierté personnelle de se subvenir à soi-même, d'assurer l'avenir afin de ne pas risquer de tomber un jour à la charge de la collectivité. Le goût de l'effort personnel crée l'esprit de famille ; l'amour de l'enfant détruit le désir de jouissance. Il soulage l'Etat des charges d'assistance, asiles, hôpitaux, maisons d'aliénés. Partout où règnent le goût du travail et de l'effort règnent le contentement d'esprit, le bonheur et la bénédiction dans la famille et dans l'Etat. L'effort personnel est une digue à la politique dangereuse des subventions. Mais l'initiative et l'effort individuels ne doivent pas susciter l'ambition déraisonnée, l'égoïsme et le matérialisme. Ils doivent avoir pour corollaire l'amour du prochain, l'esprit d'entraide, la véritable mutualité. L'effort personnel doit se confondre dans l'effort collectif, la coopération. Ce que l'individu ne peut réaliser seul, la coopération permettra de l'atteindre. Et ce n'est que lorsque ces deux éléments-forces s'avèrent encore insuffisants pour atteindre le but fixé que l'Etat doit intervenir. L'aide de l'Etat ne doit jamais remplacer l'initiative individuelle et l'effort personnel ; elle doit seulement coordonner ces éléments, aider le peuple à s'affirmer par ses propres forces.

La famille et la commune, cellules de base de la société et de la nation.

Les éléments vitaux de l'esprit de résistance et de la collaboration constructive sont la famille et la commune. C'est de l'esprit de famille, d'amour et d'entraide fraternels que naissent le sentiment communautaire, la volonté de travail en commun, le désir de collaboration harmonieuse et féconde au sein de la commune. Et si la famille est, au sens chrétien, le stimulant du développement spirituel et économique de l'homme, la commune est, elle, l'élément

fondamental de progrès d'un état sain et robuste. La commune est à la base d'un Etat vraiment libre. C'est dans la commune que se manifeste au premier degré l'esprit de collaboration civique, de travail en commun pour le bien de tous et de chacun. C'est dans la commune que se manifeste le goût de la bonne politique, fondée sur l'esprit de justice et d'équité, qui doit inspirer la vie de l'Etat. Jamais la commune se doit d'être ravalée au rôle de simple organe administratif, de simple exécuteur d'un Etat autoritaire. La commune doit être au contraire à la base de la nation, la cellule vitale et responsable, le stimulant des forces créatrices, de l'ordre et de la discipline, de l'amour du prochain et de la véritable collaboration communautaire. Des familles saines, fondées sur la religion et des communes saines, animées d'un bon et harmonieux esprit communautaire donneront des cantons robustes, une Confédération helvétique belle et digne, soutenue par une nation résistante, consciente non seulement de ses droits, mais encore de ses devoirs et de ses responsabilités.

Ce qui vaut ainsi pour la famille et la commune en général, le vaut doublement, triplement même pour la famille et le village ruraux. La famille paysanne, la population rurale ne constituent-elles pas, à proprement parler, la fontaine de Jouvence de la nation ? Sans l'influence de la campagne nos villes seraient depuis longtemps exposées à la décadence. La famille paysanne, la commune rurale resteront toujours le ferment de vie, d'harmonie et de collaboration de la nation.

La grande mission du raiffeisenisme.

Servir l'intérêt général dans le cadre de la famille et de la commune en donnant la possibilité aux petits et aux faibles d'améliorer leur situation par la mise en valeur de l'effort personnel et de l'entraide a été le grand but que s'est assigné le philanthrope Fréd. Guillaume Raiffeisen, et qu'a repris aussi son disciple, le curé Traber, le pionnier raiffeiseniste suisse. Pour atteindre ce but tous deux ont organisé la coopération dans l'important domaine de l'épargne et du crédit en lui assignant les missions suivantes :

- amélioration de la situation matérielle et morale de la population rurale,
- émancipation financière des classes

moyennes par l'auto-financement, et l'accès au crédit des plus petits éléments du peuple s'ils sont dignes, capables et travailleurs,
— création constante de nouvelles existences indépendantes.

Renfermant en lui tout ce que l'action coopérative implique de valeur économique, sociale, morale et spirituelle, le nom de Raiffeisen retentit aujourd'hui dans le monde entier pour annoncer à des millions d'individus la venue d'un état de chose meilleur. Comment cette idée générale a-t-elle été réalisée dans notre propre patrie ? Les brèves données ci-après nous le montreront.

* * *

La situation actuelle du raiffeisenisme.

Le 1er janvier 1900 a été déposé là-bas à Bichelsee le premier franc dans la première Caisse Raiffeisen suisse. La prétention de la classe rurale de pouvoir gérer elle-même son épargne et son crédit fit sensation à l'époque et nombreux furent les gens qui prédirent à ce nouveau et novateur mouvement une existence de courte durée et même un effondrement retentissant. Mais l'idée nouvelle trouva rapidement des adeptes. Lentement, mais sûrement le mouvement progressa, en triomphant de tous les obstacles que d'aucuns considéraient comme insurmontables. *Et aujourd'hui, après 40 ans de solidarité agissante et de travail opiniâtre, nous avons une organisation déjà puissante de 745 Caisses locales saines et prospères groupant 70.000 sociétaires, plus de 250.000 déposants d'épargne, avec 520 millions de capitaux en gérance, 85.000 prêts et crédits, 20 millions de fortune propre, et un chiffre d'affaire annuel dépassant le milliard.* Et au dessus de tout cela existe une *Fédération nationale* qui englobe toutes les Caisses locales, coordonne les efforts individuels, effectue la direction supérieure et assure la défense générale des intérêts du mouvement tout entier. Cette Union possède depuis 1920, ici à St-Gall, le bâtiment que vous avez sans doute visité, où se trouve son siège social. L'Union dispose d'une *Caisse centrale autonome* faisant l'office de Chambre de compensation financière; cette importante institution a un mouvement annuel d'affaires de 600 millions, un bilan de 140 millions de francs avec un capital de garantie de 12 millions et 1,65 million de réserve. L'Union possède également un *Secrétariat permanent* avec plusieurs services spécialisés qui s'occupent constamment de la situation des Caisses, leur donnent gratuitement tous les renseignements et directives utiles, défendent leurs intérêts dans tous les domaines et travaillent à leur prospérité. L'Union possède aussi un *office de revision* qui procède aux expertises professionnelles conformément à la loi fédérale sur les banques, en ne débitant les Caisses que d'un tiers environ de ses propres frais. A côté de cela l'Union possède encore un *Service de l'Economat* (dépôts de livres et formulaires) où les Caisses peuvent se procurer avantageusement tout le matériel nécessaire à leur activité. L'Union a également sa *propre presse*, représentée par deux organes paraissant mensuellement en français et en allemand et tirant à 20.000 exemplaires; ces journaux constituent l'agent de liaison entre la

Centrale et les Caisses affiliées et servent à la discussion de tous les problèmes concernant le crédit coopératif agricole. Enfin les *congrès annuels* sont de plus en plus de véritables landsgemeindes où plus de 1000 délégués de la Suisse entière viennent puiser dans une atmosphère de patriotisme de haute essence et d'union confédérale les directives et les encouragements pour bien accomplir leur tâche. Cette Union centrale, qui se suffit à elle-même et qui procure aux Caisses affiliées des avantages pécuniaires et autres qui peuvent être évalués à plus d'un million de francs annuellement veille jalousement au sain développement et à la prospérité du mouvement tout entier.

Quatre décennies ont ainsi suffi à la paysannerie suisse pour édifier une institution d'auto-financement indépendante, absolument libre de toute tutelle ou influences bancaire ou politique. Les bilans des Caisses et de la Centrale sont tous intacts et sains, francs de tout risque de défaillance. Jamais encore une institution Raiffeisen n'a fait perdre un sou à ses déposants et jamais encore la responsabilité illimitée des membres, garantie suprême, n'a dû être mise à contribution. L'Union Raiffeisen suisse avec ses Caisses affiliées constitue le seul groupe d'établissements bancaires du pays qui jamais encore au cours de 40 ans d'activité et de développement continu n'a enregistré de faillite, d'assainissement, de sursis concordataire ou de prorogation d'échéances. Gérées par des laïques en matière de haute finance, par des instituteurs, des fonctionnaires communaux, des artisans et des agriculteurs, mais gérées avec un sentiment élevé de la responsabilité, les Caisses Raiffeisen ont offert toujours une étonnante capacité de résistance aux répercussions des crises et des guerres dont ce début de siècle a été particulièrement riche. Et le 40^{me} exercice d'activité, avec ses chiffres records d'augmentation des membres, des bilans et du roulement couronne de façon tout particulièrement brillante cette première phase d'efficiencia raiffeiseniste.

* * *

Trois étapes de développement.

Trois étapes fondamentales marquent cette première époque de développement de l'Union.

La première est celle qui va de la fondation à l'année 1912, étape de tâtonnements et d'essais, étape de difficultés inouïes, tant internes qu'externes que le grand idéaliste Traber a toutes résolues selon la maxime qui lui était chère: les obstacles forgent mon courage: plus ils sont grands, plus forte encore est ma volonté de les surmonter.

La seconde étape débute par le passage à la direction professionnelle de l'Union qui réalisa l'autonomie de la Caisse centrale et sa libération complète de toute tutelle et influence bancaires.

Et la 3^{me} étape a été inaugurée en 1928 par la commémoration du 25^{me} anniversaire de fondation, première grande manifestation publique du raiffeisenisme en présence de délégations des hautes autorités fédérales et cantonales et des principales organisations économiques du pays. Les témoignages de sympathie et les encouragements que nous

apportèrent à cette occasion le représentant du Conseil fédéral et de la Banque nationale suisse, les présidents des deux chambres fédérales, les délégués des autorités du canton et de la ville de St-Gall, et non en dernier lieu le porte parole de l'Union suisse des paysans firent disparaître de nombreux préjugés qui existaient alors et contribuèrent à donner l'élan irrésistible qui porta le mouvement à son degré d'épanouissement élevé actuel.

Comme toutes les grandes œuvres populaires, le raiffeisenisme a percé grâce à l'idéalisme confiant, à l'énergie et à la ténacité de pionniers qui, audacieusement, foncèrent sur les obstacles, luttèrent contre une opinion publique défavorable, et allèrent de l'avant envers et contre tout pour atteindre le but fixé, qu'ils savaient répondre à un véritable besoin du peuple et des temps. A cette première offensive a succédé dès 1912 l'action méthodique dirigée par des spécialistes qui, alliant le réalisme nécessaire à l'idéalisme fondamental, surent donner au mouvement la base matérielle dont toute action sociale a besoin pour se maintenir et subsister à jamais.

Les résultats matériels obtenus.

Voyons maintenant les *résultats pratiques concrets obtenus*. Les profits matériels et les avantages d'ordre social et spirituels procurés ne s'expriment pas par des données statistiques. Mais si nous essayons de traduire en francs le bénéfice réalisé sur les taux favorables dont ont bénéficié tant les créanciers que les débiteurs, le bénéfice qui résulte du fait que chacun peut traiter ses affaires sur place sans perte de temps et sans frais de déplacement, si l'on tient compte aussi du produit des réserves qui travaillent et payent l'impôt sur place, des gains tant modestes soient-ils procurés aux caissiers et, en plus de cela encore, le fait que les Caisses ont récupéré des millions de francs de petite épargne qui sans elles seraient restés improductifs et inutiles pour l'économie, on arriverait certainement à une somme qui, en quarante ans, atteint au bas mot 60 millions de francs; comparativement à l'importance actuelle des bilans ces avantages peuvent être estimés aujourd'hui à 3 ½ millions de francs par an. En plus de cela les Caisses Raiffeisen ont exercé un rôle important de *régulateur des taux d'intérêts* dont ont profité largement non seulement les adhérents des Caisses mais encore ceux qui croient devoir rester à l'écart ou même combattre le mouvement. Si les plaintes justifiées relatives aux taux débiteurs excessifs ont plus ou moins disparu au cours des 40 dernières années, on le doit certainement pour une bonne part à l'existence des Caisses Raiffeisen qui ont résolu complètement et d'admirable façon partout où elles existent nombreuses, l'important problème économique et social du petit crédit.

Les fruits de l'action sociale et éthique.

Si l'action matérielle des Caisses Raiffeisen s'avère ainsi particulièrement féconde, leur *action au point de vue social et éthique* n'en est pas moins importante. Ces institutions ont encouragé partout le goût du travail, l'esprit d'économie et d'épargne qui conduisent à l'aisance et au bien-être. Dans un grand nombre de villages, spécialement dans les vallées éloignées des montagnes, elles sont parvenues à intéresser petit-à-

petit à la cause de l'épargne des milliers de gens qui sans cela n'auraient jamais songé à entrer en relation avec un établissement de crédit. Placées à proximité des besoins à satisfaire, les Caisses Raiffeisen rendent superflue l'institution étatique de la caisse d'épargne postale en faveur de laquelle une nouvelle initiative est lancée actuellement. Le petit paysan, l'artisan, l'ouvrier capables, travailleurs et sobres peuvent bénéficier des bienfaits d'un crédit rationnel et avantageux, se créer par eux-mêmes une existence indépendante et devenir ainsi un membre utile de la société. Les assemblées générales annuelles des Caisses locales, toutes bien revêtues et extrêmement fréquentées, contribuent puissamment à renforcer la solidarité au village, la compréhension des besoins réciproques, l'harmonie et l'esprit d'initiative; elles jouent également un rôle éducateur important et élèvent le niveau culturel et l'indépendance de la commune.

Sans appui extérieur, par la seule mise en valeur de la solidarité agissante, de la volonté et de l'effort personnel et malgré l'opposition et les multiples obstructions de certains milieux influents de la banque et même des autorités, le mouvement Raiffeisen suisse est devenu un véritable levier d'émancipation et de progrès matériel et moral de la classe moyenne et des populations rurales. Ces dernières ont prouvé aussi qu'elles étaient absolument capables d'administrer et de contrôler elles-mêmes leur argent, démocratiquement dans le cadre de la coopération villageoise. Elles ont prouvé qu'elles étaient capables de s'enthousiasmer pour une grande et noble idée, lorsque celle-ci est susceptible de concourir au bien commun, de se solidariser pour reconquérir leur liberté et leur indépendance financière. La population rurale suisse a prouvé clairement qu'elle voulait et pouvait être l'artisan de son propre progrès et de son bien-être dans l'important secteur de l'épargne et du crédit.

Les éléments de succès du raiffeisenisme.

Tous ces résultats, qui sont vraiment dignes de procurer une légitime satisfaction à tous les collaborateurs, les militants et les amis de la cause raiffeiseniste, nous les devons à 6 circonstances principales :

1. Tout d'abord à l'action courageuse du pionnier Traber, ce clairvoyant curé de campagne aux vues larges et généreuses qui, plein d'assurance en soi, poussé par une force intérieure irrésistible et animé d'un dévouement passionné pour les faibles et les opprimés prit l'initiative, au début du siècle, de faire bénéficier aussi notre pays des bienfaits des coopératives locales d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique. Par ses créations, le curé Traber est devenu l'un des plus grands bienfaiteurs des classes moyennes et rurales de notre pays. Nous eussions aimé pouvoir aujourd'hui glorifier notre pionnier et notre maître par une grande manifestation en son honneur. Les temps graves dans lesquels nous vivons ne s'y prêtent malheureusement guère. L'Union publiera toutefois au cours de cette année une biographie du grand philanthrope destinée à faire mieux connaître l'homme et son œuvre. Nous lui élèverons ainsi en quelque sorte un monument littéraire

avant de lui en ériger un de granit et de marbre.

2. Ces résultats nous les devons à la Divine Providence qui a bien voulu bénir notre œuvre, et la protéger si manifestement.
3. Ces succès nous les devons aussi aux admirables principes qui sont à la base de nos institutions et qui sont basés sur les éternels et immuables préceptes de la morale chrétienne, de l'amour du prochain, de l'esprit de sacrifice, du dévouement, principes dont la haute valeur s'affirme chaque jour davantage et dont le plus beau à l'heure présente est certainement celui de l'administration gratuite par les organes dirigeants.
4. Ces succès, nous les devons au zèle d'un millier de caissiers qui ont été ou qui sont encore en fonctions et qui moyennant un salaire souvent excessivement modeste sont de fidèles gardiens de l'épargne populaire; nous les devons pas moins aux quelques 10.000 membres antérieurs ou actuels des comités de direction et de surveillance qui remplissent une tâche délicate, ingrate souvent avec un dévouement admirable et un désintéressement complet, considérant qu'il n'y a de plus belle récompense que la satisfaction intime de servir utilement la communauté. Tant qu'existent de ces hommes de cœur et de dévouement nous pouvons regarder avec confiance vers l'avenir.
5. Ces succès, nous les devons également à l'organisation adéquate, tout particulièrement à la formule de la circonscription géographique limitée d'activité, à celle de la responsabilité illimitée qui incite à la prudence et à la prévoyance, et tout spécialement aussi à la revision professionnelle appropriée. Ce que la loi fédérale sur les banques a introduit en 1934 pour tous les établissements de banque, c'est-à-dire la revision fiduciaire obligatoire, les Caisses Raiffeisen l'avaient instituée dès le début et elles sont certainement redevables à cette institution le fait de n'avoir jamais enregistré de défaillance.
6. Ces succès, enfin, nous les devons aussi à quelques éminentes personnalités, amis sincères de la cause Raiffeisen, que nous estimons d'autant plus hautement qu'ils sont relativement rares. Parmi ceux-ci figurent quelques distingués hommes d'Etat et magistrats acquis à notre cause, qui honorent à l'occasion nos congrès de leur présence et nous témoignent leur sympathie et leur bienveillant appui moral. Au nombre des gouvernements cantonaux sympathiques à notre mouvement, nous tenons à citer tout particulièrement St-Gall et Genève (les extrêmes se touchent toujours, dit-on). Les autorités cantonales saint-galloises nous ont toujours été favorables; l'un de ses anciens membres M. le conseiller d'Etat Baumgartner a même en son temps, alors qu'il était Secrétaire du Département de l'agriculture, fait partie du comité de la Fédération cantonale et du Conseil de surveillance de l'Union centrale; à St-Gall la question du placement des fonds publics et pupillaires dans les Caisses Raiffeisen n'a jamais constitué un pro-

blème insoluble comme c'est malheureusement le cas dans nombre d'autres cantons. Quant au gouvernement genevois, il fait du crédit agricole et de la diffusion des Caisses Raiffeisen un point spécial de son programme d'activité, cela sur l'initiative de M. le Conseiller d'Etat Anken dont le magnifique discours prononcé lors du congrès de Genève est encore présent à la mémoire de tous les raiffeisenistes.

Parmi les influents adeptes de notre cause, nous avons encore le bonheur de compter un éminent homme qui, par la plume et la parole, ne manque aucune occasion de diffuser les idées Raiffeisen, cela même au risque de s'attirer des ennemis influents, un homme qui a honoré maintes fois nos réunions de sa présence et qui, aujourd'hui encore, a donné une magnifique profession de foi raiffeiseniste. Cet homme, que nous vénérerons tout spécialement et auquel nous exprimons ici encore notre gratitude, c'est le Dr. Laur.

Le raiffeisenisme a sa raison d'être et triomphera toujours des jaloux et des détracteurs.

Nous sommes d'autant plus sensibles à ces témoignages de sympathie et d'encouragement que notre mouvement populaire a de tout temps été l'objet de l'indifférence, de la méfiance, de l'hostilité même de certains milieux dirigeants du pays. Et plus notre œuvre prospère et se développe, plus elle est l'objet d'attaques et d'obstructions de toutes sortes. Bien que nos Caisses aient justifié leur solidité et leur aptitude à gérer consciencieusement la fortune populaire, il existe encore de nombreux cantons qui leur interdisent d'accepter des fonds publics et tutélaires, les considérant tout au plus bonnes à financer avantagement les communes et autres corporations de droit public.

De tout temps on est allé jusqu'à contester la raison d'être de nos institutions d'utilité publique et leur droit à l'existence. L'histoire des 40 premières années du mouvement s'est chargée de donner une réponse cinglante à ces détracteurs qui placent leurs intérêts capitalistes personnels au dessus de l'intérêt général. Par leur développement continu, exempt de toute défaillance même durant les périodes les plus critiques de crise et de guerre qui ont été fatales à tant d'établissements de banques, par leurs réalisations et leurs performances toujours plus considérables, les Caisses Raiffeisen ont acquis la confiance populaire. *Elles ont justifié ainsi leur raison d'être et conquis leur place dans la structure économique et financière du pays.* Si notre mouvement populaire était inutile, nuisible même comme d'aucuns le prétendent, il aurait disparu depuis longtemps et ne pourrait commémorer aujourd'hui en pleine force et en pleine santé son quarantième anniversaire. L'or ne perd jamais sa valeur. Et nos principes constituent un bloc d'or sur lequel se sont émoussées jusqu'ici et s'émousseront à l'avenir encore les armes les plus éfilées de nos adversaires.

Le mouvement Raiffeisen suisse commémore son quarantième anniversaire absolument sain de constitution et d'esprit, remarquable de jeunesse et de vitalité. Servir

et ne nuire à personne, telle est sa devise. Et pourtant nos institutions semblent porter ombrage à certains milieux influents. Des forces occultes sont actuellement à l'œuvre qui voudraient paralyser l'action de notre mouvement populaire et entraver son développement futur et son extension. N'osant et ne pouvant se manifester directement, ces attaques s'effectuent par des voies détournées. C'est ainsi qu'on envisage une révision de la loi sur les banques en aggravant certains points touchant spécialement les Caisses Raiffeisen — cette loi sur les banques que non les Caisses Raiffeisen, mais les banques défailtantes ont provoquée à l'époque —. Selon une proposition de la Commission fédérale des banques les dispositions concernant les fonds propres devraient être aggravées à un tel point que la plupart des Caisses ne pourraient plus y satisfaire et en plus de cela la responsabilité illimitée des membres, cet élément économique et moral fondamental de la Caisse Raiffeisen ne serait plus prise en considération comme garantie officielle. Et tout cela sans motifs concluants et sans que les faits ne justifient d'aucune façon de semblables mesures. Ces dispositions auraient également pour résultat de ravalier nos institutions au rang d'une pure entreprise capitaliste. Il va de soi que les organes dirigeants de l'Union s'élèvent avec la dernière énergie contre ces prétentions et ils savent qu'ils peuvent compter en l'occurrence sur l'appui sans réserve du premier au dernier des raiffeisenistes. *La communauté Raiffeisen suisse est décidée à défendre jusqu'au bout ses droits légitimes et à lutter avec une extrême énergie pour la véritable idée coopérative et pour l'existence future d'un mouvement qui depuis 40 ans déjà est une source de bienfaits pour la population rurale.*

On ne saurait également assez déplorer que la Commission des banques choisisse justement le moment actuel où une collaboration harmonieuse entre le peuple et les autorités est plus que jamais nécessaire pour chercher à brider une organisation populaire qui ne vise qu'à mettre en valeur les forces vives, les énergies latentes de la population et du sol, et qui accomplit une action des plus utiles pour le peuple et la patrie. Loin de nous intimider, cette offensive contre notre mouvement ne fait que renforcer notre volonté bien arrêtée d'affermir toujours, de fortifier, de développer encore ce qui a été édifié au cours de 40 ans d'efforts persévérants et désintéressés, cela en restant toujours fidèle à l'idéal des promoteurs, en respectant toujours scrupuleusement les principes éprouvés qui sont à la base de nos institutions. Toujours consciencieusement gérées dans cet esprit les Caisses locales seront autant de fortins contre lesquels échoueront toutes les attaques.

Il y a 15 ans, ici à St-Gall, à l'occasion du 25^{me} jubilé de l'Union, le pionnier Traber s'était adressé pour la dernière fois aux raiffeisenistes. Il avait exhorté ces derniers à rester fidèles aux lignes directrices du système Raiffeisen et leur avait donné une consigne qui est aujourd'hui encore plus actuelle que jamais :

« Nos organisations Raiffeisen — disait-il, ne sont pas vues de bon œil par tout le monde et même ces Messieurs du Gouver-

nement ne sont pas toujours bienveillants à notre égard. Mais jamais cette opposition ne fera sombrer nos organisations. Leur perte ne peut être entraînée que de deux façons :

1. Par les Caisses elles-mêmes, si elles s'écartent des nobles principes fondamentaux qui sont à leur base et qui sont inspirés par les lois chrétiennes éternelles de l'amour de Dieu et du prochain ;
2. Par la force brutale, comme la connaissent certains Etats, qui anéantit tous droits et qui étouffe toutes les initiatives privées, ce dont Dieu nous préserve! »

Des remerciements.

Il m'incombe également d'exprimer des remerciements. Notre pieuse reconnaissance va tout d'abord à Dieu, qui a si manifestement protégé et béni notre œuvre.

Notre souvenir reconnaissant va ensuite à la mémoire de notre pionnier et Maître, le curé Traber qui repose à l'ombre de sa petite église de Bichelsee, et à tous les vaillants pionniers de la première heure qui se sont toujours inspirés des beaux vers du poète :

Vivre en soi ce n'est rien, il faut vivre en autrui

A qui puis-je être utile, agréable, aujourd'hui ?

Voilà chaque matin, ce qu'il faut se dire ; Et le soir, quand des cieux la clarté se retire, Heureux à qui son cœur tout bas a répondu : Ce jour qui va finir je ne l'ai pas perdu.

Grâce à mes soins, j'ai vu sur une face humaine

La trace d'un plaisir et l'oubli d'une peine.

Je remercie aussi tous les raiffeisenistes, les zélés caissiers et les dévoués membres des organes dirigeants des Caisses locales qui œuvrent dans la Suisse entière, avec désintéressement et ardeur à la réalisation toujours intégrale des admirables principes raiffeisenistes.

Je remercie également les présidents des Fédérations cantonales et tout particulièrement les personnes qui ont siégé ou qui siègent encore dans les organes de l'Union, de la façon compétente et avisée avec laquelle ils veillent aux destinées de l'Union. Ma gratitude spéciale va aussi au personnel de l'Union et surtout à M. le directeur Stadelmann, qui pilote adroitement, depuis 30 ans déjà, notre Caisse centrale ; il a tout particulièrement bien mérité de la cause raiffeiseniste.

Enfin, je remercie tous les adeptes et amis de notre cause, et parmi ceux-ci tout particulièrement M. le Dr. Laur. Puissent les 40 années d'efficacité raiffeiseniste et la situation actuelle prospère de notre mouvement lui témoigner que les raiffeisenistes se sont montrés et se montreront toujours dignes de sa sympathie et de son bienveillant appui et lui dire que l'Union suisse des paysans, aux destinées de laquelle il a présidé pendant si longtemps, possède aussi dans les Caisses Raiffeisen de bons et fidèles soutiens.

Toute véritable œuvre coopérative n'est pas l'œuvre d'un homme mais au contraire le fruit d'une large et agissante collaboration. Et cela est tout particulièrement le cas pour notre mouvement. C'est l'étroite collaboration dans les Caisses, la bonne collaboration dans les fédérations cantona-

les, l'harmonieuse collaboration aussi entre les Caisses et la centrale qui ont fait l'Union grande et forte. Et, y a-t-il plus belle image de l'union et de la concorde qui règnent au sein de notre mouvement que l'imposante et belle assemblée de ce jour à laquelle prennent part les représentants des quatre langues nationales ?

* * *

L'œuvre du passé autorise la foi en l'avenir.

Nous sommes à un tournant particulièrement grave de l'histoire. Tout comme les hommes du Rütli, les fondateurs de l'Union ont, il y a 40 ans, prêté aussi un serment de fidélité, juré de s'assister, de s'aider mutuellement. Confiants en Dieu et en leurs propres forces, ils ont forgé une alliance destinée à les protéger eux, leurs familles, leurs villages, dans la dure lutte pour l'existence, une alliance sacrée pour le bien commun.

40 ans de labeur persévérant accompli souvent dans des conditions difficiles et au prix de sacrifices inouïs sont derrière nous. 40 ans de succès aussi. Les Caisses Raiffeisen sont devenues pour une bonne partie de la population rurale des dispensaires de forces constructives et de bienfaits. Nées de la volonté populaire, elles constituent la fierté, la joie de nos villages ; elles sont souvent la perle-mère des organisations d'utilité publique locales. Sous l'égide d'une grande idée 70.000 raiffeisenistes, 70.000 confédérés de langues, de confessions, de conceptions politiques différentes se tendent fraternellement la main, tous animés de l'ardent désir de servir le peuple et la patrie suisse, de défendre ses libertés, son indépendance.

L'œuvre Raiffeisen est fortement ancrée dans le peuple parce qu'elle correspond à ses aspirations et parce qu'elle est née de ses forces vives et de ses traditions séculaires. Elle donne à l'argent son véritable rôle, en fait non pas un maître exigeant mais le serviteur du bien commun ; elle permet aux classes laborieuses modestes de bénéficier des avantages d'un crédit didactique. Et en montrant qu'elle était capable de gérer elle-même son épargne et son crédit la population rurale a conquis une précieuse autonomie financière qui lui permet de se mettre toujours davantage au service de l'économie nationale et du pays.

L'horizon reste lourd de nuages menaçants. Mais en bons citoyens et en coopérateurs convaincus nous gardons une confiance inflexible en l'avenir.

L'œuvre économique et sociale qu'une génération a édifiée avec amour et persévérance constitue aujourd'hui pour nous un bien sacré, un trésor sur lequel nous veillerons jalousement, que nous ferons fructifier, que nous développerons encore et que nous transmettrons comme précieux héritage aux générations futures. N'est-ce pas là servir utilement notre pays, notre chère patrie suisse ?

Pensée

Il est moins inquiétant de voir les ignorants et les méchants faire le mal que de constater que les éclairés et les bons n'ont aucune inclination à faire le bien.
Le Play.

Les milieux scientifiques portent un intérêt croissant au mouvement Raiffeisen

Ensuite de leur développement réjouissant et des expressifs résultats tant économiques que sociaux et éthiques qu'elles ont déjà obtenus au cours de leurs quarante années d'ascension continue, les Caisses Raiffeisen et leur Centrale retiennent toujours plus l'attention des milieux intellectuels du pays. Depuis longtemps déjà le crédit agricole et les Caisses Raiffeisen font partie du programme d'étude de la plupart des Ecoles d'agriculture, des séminaires, de plusieurs écoles secondaires et supérieures ainsi que de l'Ecole polytechnique fédérale. Ce problème est traité aujourd'hui également de façon toujours plus étendue dans certaines Universités du pays. De ce fait augmente aussi le nombre des candidats à la licence et au doctorat en droit ou en sciences économiques et sociales qui sont amenés à dissenter du mouvement Raiffeisen et à examiner la contribution qu'il peut apporter à la solution de certains problèmes économiques et sociaux de l'heure présente. Cet intérêt se manifeste tout particulièrement en Suisse romande, ce que nous relevons avec plaisir et satisfaction.

Un étudiant turc de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, M. Arif Hikmet Ozümerzifon vient de consacrer ainsi aux « *Coopératives de crédit en Suisse* » une étude très consciencieuse et très fouillée qui apporte une contribution intéressante à l'histoire des institutions financières et sociales de la Suisse et qui est susceptible d'être lue et de retenir l'attention non seulement des personnes qui sont en contact direct avec notre mouvement mais encore de celles qui s'intéressent à quelque titre que ce soit à l'économie rurale.

Dans l'avant-propos de cette thèse qui vient de paraître* l'auteur signale fort sympathiquement que c'est au cours de ses études universitaires que s'éveilla en lui l'idéal de justice économique et l'attrait d'une économie fraternelle qui le gagnèrent à la cause de la coopération rurale. Un double motif — dit-il encore —, le poussa à choisir la Suisse comme champ d'observation : d'une part le besoin de connaître les Caisses Raiffeisen dans leur état, pour ainsi dire, chimiquement pur, en tant qu'institution édictée par la libre association des individus, successivement sur le plan local, sur le plan régional et sur le plan natio-

Lorsque les Caisses Raiffeisen n'existaient pas



Le banquier du village.

Ce tableau de Benjamin Vautier (Oeffentliche Kunstsammlung, Bâle) illustre la brochure du Dr Arif Hikmet Ozümerzifon « Les coopératives de crédit en Suisse » que nous présentons ci-contre.

nal, sans qu'aucune contrainte venant d'en haut ne contrarie l'organisation de cette œuvre fédérative ; et d'autre part, le besoin d'exprimer, par un mémoire, sa reconnaissance à un pays où sa curiosité intellectuelle et artistique devait trouver un milieu favorable à son épanouissement et à sa satisfaction.

L'étude de M. Ozümerzifon porte tout d'abord sur les caractères et les principes des Caisses Raiffeisen en général puis sur l'organisation et le développement du mouvement Raiffeisen suisse en particulier. L'auteur analyse ensuite de façon approfondie la technique des Caisses Raiffeisen suisses, les ressources financières des Caisses locales ainsi que l'emploi de ces ressources, le rôle et les opérations de la Caisse centrale, pour terminer par un jugement de valeur et par des considérations fort intéressantes sur les perspectives d'avenir et de développement du mouvement. Les raiffeisenistes genevois seront particulièrement intéressés par un chapitre spécial que l'auteur a consacré à l'histoire des Caisses Raiffeisen dans le canton de Genève.

Nous engageons vivement les raiffeisenistes à se procurer cette brochure.

Selon l'usage dans nos Universités romandes, le candidat a soutenu publiquement sa thèse le 24 mai dernier devant

la commission et un auditoire formé d'une cinquantaine d'étudiants et de représentants de la Direction de l'Union suisse et de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen. Après un exposé introductif le candidat au doctorat eut à essuyer le feu croisé des questions et des critiques. Sans partager toutes les opinions du candidat, le collège des examinateurs se plut à reconnaître la valeur non seulement économique mais encore sociale et culturelle de l'activité des organisations Raiffeisen. Après une courte suspension d'audience eut lieu la promotion solennelle du nouveau docteur ès sciences économiques, auquel chacun présenta ses félicitations.

Nous émettons l'espoir que le nouveau docteur, qui rentre maintenant en Turquie en raiffeiseniste convaincu et enthousiaste, aura l'occasion de faire bénéficier son pays de ses connaissances et peut-être d'y faire œuvre de pionnier coopérateur. Puisse-t-il également garder un bon souvenir de la Suisse et de notre mouvement qu'il a étudié et contribuer à affermir les liens d'amitiés qui unissent les deux pays.

* « *Les coopératives de crédit en Suisse* », brochure grand octave de 196 pages. On peut se la procurer au prix réduit de Fr. 4.— au Bureau de l'Union à St-Gall.

Les Caisses Raiffeisen et le petit crédit

Un des buts primordiaux de la Caisse Raiffeisen est de distribuer avant tout le *petit crédit rural* aux paysans, artisans, ouvriers et employés du village.

Une analyse des prêts et crédits accordés à fin 1942 par les 731 Caisses Raiffeisen permet de juger si ces dernières remplissent bien cette mission.

Les 84.229 prêts et crédits en cours à fin 1942 se répartissaient comme suit : 51.794 comptes hypothécaires pour une somme de Fr. 314,7 millions et 32.435 positions « prêts et crédits » garantis par nantissement, cautions, engagement de bétail pour une somme de Fr. 64,3 millions.

Le montant moyen par prêt est donc de Fr. 6076.— pour les comptes hypothécaires et de Fr. 1984.— seulement pour la seconde catégorie. Toutefois 24.934 prêts n'atteignent pas même cette dernière moyenne. Ces 24.934 petits prêts se répartissent comme suit :

2950 positions inférieures à Fr. 100 =	Fr. 187.983,41.
6084 positions de Fr. 100.— à 300 =	Fr. 1.260.668,37.
4507 positions de Fr. 300.— à 500 =	Fr. 1.852.179,18.
6150 positions de Fr. 500.— à 1000 =	Fr. 4.646.984,12.
2834 positions de Fr. 1000.— à 1500 =	Fr. 3.578.339,09.
2409 positions de Fr. 1500.— à 2000 =	Fr. 4.277.460,14.

Le cercle d'activité restreint et l'organisation appropriée de la Caisse Raiffeisen permettent un contrôle et une administration aisée du crédit, de la personne du débiteur, ainsi que de l'emploi judicieux des fonds prêtés. Les conditions d'intérêt sont toujours favorables. En 1942, le taux moyen de ces avances a varié entre 3 ½ % et 4 ½ % ; la moyenne étant située entre 4 et 4 ¼ % environ. Il y a lieu d'ajouter que les Caisses ne prélèvent aucune commission ou taxes complémentaires pour les prêts ; il s'agit donc de taux nets. Il est tenu compte, lors de la fixation des amortissements, de la capacité financière et des possibilités du débiteur ; celui-ci peut en outre rembourser sa dette en tout temps.

C'est donc avec raison qu'on peut prétendre que là où existent des Caisses Raiffeisen, le problème du petit crédit est résolu.

Les Raiffeisenistes et les problèmes sociaux actuels

Quelques grands problèmes sociaux dominant aujourd'hui notre vie natio-

nale. Ce sont le problème des salaires, le problème de la famille et le problème de l'assurance-vieillesse. Le coût de la vie augmente toujours et il crée de nombreuses difficultés entre patrons et ouvriers. Heureusement, jusqu'à maintenant, la plupart des conflits ont abouti à un arrangement, grâce surtout aux offices de conciliation. Mais nombre de cas ne dépendent pas de ces offices et pour beaucoup de familles la vie est dure, en ville particulièrement. On préconise la création d'un office fédéral des salaires. Il pourrait rendre des services, mais il est à craindre qu'il ne s'arroge des pouvoirs dictatoriaux.

Nous ne devons pas perdre de vue que la paix sociale en Suisse est en fonction directe du salaire vital pour chaque ouvrier célibataire doublé d'un salaire familial. Le principe à travail égal, salaire égal doit être remplacé par celui beaucoup plus généreux : à travail égal, niveau de la vie égal.

Or, la Suisse fait relativement très peu pour la famille. Une initiative a été lancée demandant la protection de la famille et la généralisation des allocations familiales. Espérons qu'elle aura des suites heureuses. Mais, en attendant, une politique nettement familiale doit être instaurée dans les cantons. Dans plusieurs cantons romands, une campagne a été déclenchée pour la famille. Elle demande la rémunération suffisante du travail, le retour de la mère au foyer, la rémunération en fonction du travail d'une part, et des personnes à charge d'autre part, des facilités de transport pour la famille, des réductions d'écolage, des dégrèvements fiscaux, la priorité des chefs de famille et des enfants de familles nombreuses pour l'accès aux emplois publics, etc. Nous pouvons constater que certaines revendications émises ont déjà été acceptées. Le canton de Vaud a déjà édicté une loi étendant le système des allocations familiales.

En ce qui concerne l'assurance-vieillesse, nous devons reconnaître que la Suisse dépense de fortes sommes pour les vieillards. Malgré cela, la question reste à résoudre entièrement. Les pensions et les assurances ne sont versées qu'à une minorité et la grande masse reste dans le besoin. Une initiative partie de Genève a abouti. L'assurance-vieillesse est nécessaire, indispensable au bien-être du pays et de chacun en particulier. Elle doit se réaliser par une loi fédérale.

Les raiffeisenistes ont le devoir de collaborer à la solution des problèmes

sociaux qui se posent dans notre pays. Leur indifférence en face de ces importantes questions serait coupable car elle permettrait que la paix et la tranquillité intérieures soient troublées et compromettrait l'établissement de la justice sociale.

M. Bd.

A propos d'une critique des organisations Raiffeisen

Nous ne nous élèverons jamais contre les critiques objectives de notre mouvement. Bien au contraire, nous les souhaitons, car elles stimulent l'activité, font elle-même œuvre positive et sont génératrices de progrès.

Sous cet angle nous sommes heureux de voir le « Journal de Genève » s'intéresser à nos institutions Raiffeisen et lui consacrer une étude spéciale qui a paru le 11 juin dernier sous la signature de M. E. Duperrex.

Dans cette étude, l'honorable journal genevois entend analyser certains aspects positifs et négatifs du mouvement Raiffeisen dans notre pays.

Comme éléments positifs l'auteur de l'article en question cite le développement important pris par les Caisses Raiffeisen. Il souligne que ce succès a sa cause principale dans les conditions d'intérêt très favorables que ces institutions peuvent offrir à leurs déposants et à leurs débiteurs, cela en considération des frais généraux minimes résultant du fait que les Conseils de direction et de surveillance fonctionnent à titre bénévole seuls les caissiers étant modestement rétribués. Les conditions favorables découleraient aussi, de l'avis de l'auteur, de la modicité du capital social à rétribuer et du fait que les Caisses n'ont que de petits capitaux immobilisés dans des bâtiments puisque les caissiers exercent en général leurs fonctions à leur domicile. Conduit par des hommes avisés, dit-il, le mouvement est resté fidèle à ses principes de base : activité restreinte à une petite circonscription nettement délimitée, genre d'opérations strictement définies, cercle de clients connus et liés entre eux par une solidarité illimitée, administration simple et peu coûteuse. Comme élément positif M. Duperrex signale également l'activité de l'Union Raiffeisen suisse, avec son Secrétariat, son Office de revision et sa Caisse centrale. Il souligne à cette occasion que l'activité financière n'est pas la seule préoccupation des dirigeants de l'Union et que l'on peut d'autant plus

parler de « mouvement » que les Caisses de crédit mutuel entendent être aussi un facteur de progrès civique et spirituel. Actuellement ce mouvement s'identifie avec celui de la défense paysanne, dont on connaît la puissance.

Après avoir signalé qu'à l'époque où le système Raiffeisen s'implanta en Suisse il est indéniable que les banques négligeaient le « petit crédit » agricole et que, par la suite, l'activité des Caisses de crédit mutuel, les conditions qu'elles appliquèrent à leurs opérations, leur extension croissante devaient inévitablement les faire entrer en concurrence avec les banques, l'auteur passe aux aspects qu'il considère comme négatifs du mouvement.

Il fait état tout d'abord ici d'une concurrence aiguë qui existerait aujourd'hui entre les Caisses Raiffeisen et les banques. Les Caisses Raiffeisen qui, selon la statistique de la Banque nationale suisse, ne détiennent que le 3 % environ seulement des capitaux confiés aux établissements bancaires suisses constituent-elles vraiment pour les grandes banques des concurrents dangereux ? Au reste la concurrence est-elle néfaste, condamnable en elle-même ? Nous ne le pensons pas. Une saine concurrence dans le domaine du crédit joue un rôle de régulateur dont bénéficie l'économie générale. Peut-être est-ce parce que les Caisses Raiffeisen les obligent parfois à reviser leurs conditions d'intérêt que les banques font tant état de la concurrence des Caisses Raiffeisen alors qu'elles passent sous silence celle, beaucoup plus effective pourtant, que leur font sur le plan hypothécaire les sociétés d'assurance et même les entreprises particulières ?

« La concurrence a donné lieu sur le marché hypothécaire à des opérations malsaines » relève ensuite à ce propos la critique du Journal de Genève. Nous tenons à le rassurer. S'il y a là un danger ce n'est pas du côté des Caisses Raiffeisen qu'il faut le chercher. Etant donné les arrêtés fédéraux contre la spéculation sur les terres et le surendettement, les transactions immobilières agricoles sont excessivement rares et les occasions de faire de « nouvelles » affaires sont restreintes dans le cadre d'une commune rurale. De ce fait, les placements hypothécaires qu'effectuent les Caisses Raiffeisen consistent aujourd'hui surtout dans le rachat d'anciennes créances premier rang que leurs bons et fidèles sociétaires peuvent encore devoir ailleurs, cela afin d'investir sur pla-

ce l'épargne de la population sous la devise : l'argent du village au village. A moins que notre contradicteur craigne que les Caisses Raiffeisen ne reprennent ici que les mauvaises affaires !

Le critique financier du Journal de Genève fait état du développement réjouissant et de la prospérité du mouvement Raiffeisen, mais ajoute : « L'hypertrophie en économie et en finance prend d'abord l'apparence de la prospérité, avant que le germe de destruction qu'elle contient ne se manifeste. « Il s'agit là d'une insinuation malveillante que nous ne pouvons admettre. Le fait que le mouvement Raiffeisen présente depuis 40 ans un développement continu, qu'il a surmonté avec succès les périodes de crise et de guerre et qu'il connaît une prospérité constante serait donc un signe de décadence ? Et en corrélation avec cela, l'auteur accuse directement les Caisses Raiffeisen d'avoir « dévié quelque peu de leur voie en traitant avec de grandes entreprises commerciales, de grandes associations économiques ». Vu la gravité de ces insinuations, nous devons demander au « Journal de Genève » de bien vouloir préciser quelles sont ces grandes entreprises commerciales et ces grandes associations économiques dont les relations compromettent en quelque sorte les Caisses Raiffeisen.

En ce qui concerne le dernier point négatif soulevé soit le danger de la responsabilité illimitée, qu'il assimile à un cautionnement, l'auteur pénètre profondément dans le domaine des hypothèses. Nous ne le suivons pas sur ce plan par trop abstrait, où il prétend par exemple qu'une crise agricole profonde et prolongée signifierait une « catastrophe » pour les Caisses Raiffeisen. Ces dernières ont pourtant déjà surmonté avec beaucoup plus d'aisance que les banques (elles sont le groupe d'établissements financiers qui n'a jamais encore enregistré de faillites, sursis concordataire, prorogation d'échéances, etc.) les périodes de crise qui ont suivi la dernière guerre, et sur la base des principes qui président à l'activité de nos institutions et du droit foncier actuel une simple crise agricole ne saurait dans notre pays constituer une catastrophe pour nos Caisses rurales.

Nous avons toujours estimé hautement le « Journal de Genève » pour la distinction et le souci d'objectivité dont il fait preuve habituellement lors de l'étude des problèmes économiques et financiers.

Il nous permettra donc cette petite

Une nouvelle loi concernant la dénonciation de cédulas hypothécaires dans le canton de Genève

La législation cantonale genevoise n'avait jusqu'ici pas fait usage de l'alinéa 2 de l'article 843 du Code civil qui prévoit que : « La législation cantonale peut édicter des dispositions restrictives au sujet de la dénonciation de cédulas hypothécaires ».

Or, le Grand Conseil genevois a voté le 9 septembre 1942, la loi suivante qui est immédiatement entrée en vigueur :

Il est introduit dans la loi d'application du Code civil un article 92 bis nouveau, ainsi libellé :

La durée des cédulas hypothécaires, créées après l'entrée en vigueur de la présente modification, est fixée à *cinq ans au minimum*.

Le créancier ne peut dénoncer au remboursement une cédula hypothécaire, et le débiteur n'en peut effectuer le remboursement pour son échéance, ou pour une date postérieure, que moyennant un avertissement donné au moins *six mois à l'avance et par écrit*.

Cette disposition est applicable à la dénonciation de toute cédula hypothécaire, créée à quelque époque que ce soit, pour autant que la dénonciation n'ait pas été signifiée avant la promulgation de la présente loi.

Les dispositions ci-dessus, relatives au délai de dénonciation des cédulas hypothécaires, ne sont pas applicables aux cédulas hypothécaires stipulées amortissables pour la totalité de leur montant.

Réflexions à propos de la fondation d'une Caisse d'épargne urbaine

Une Caisse d'épargne s'est constituée tout dernièrement à Morges, sous la forme d'une société anonyme.

Le « Journal de Morges », qui annonce la chose, relève que la petite cité des bords du Léman était un des rares chefs-lieux de district qui n'eût point sa Caisse d'épargne et qu'à l'époque actuelle où le goût de l'économie et le sens de l'épargne sont menacés, l'existence d'un établissement de ce genre à Morges se justifie absolument par le seul fait qu'il invite les habitants à conserver l'habitude de se ménager des réserves, d'assurer leur avenir et celui de leur famille. Certes, ajoute-t-il encore, l'Etat prend des mesures pour assurer l'individu dans toutes les circonstances de la vie ; on peut craindre, toutefois que, par ses innombrables interventions, l'Etat n'émousse, chez l'individu, le sens des responsabilités. Sans risquer de faire double emploi avec les institutions publiques, une Caisse d'épargne donne la possibilité à l'individu d'assurer son avenir par ses propres forces, en premier lieu. Dans les jours difficiles, la population aura toujours plus de satisfaction de s'appuyer sur ses propres économies que de dépendre des subventions de l'Etat.

Voilà ce que dit non sans beaucoup d'a-

propos et avec raison le « Journal de Morges ».

Certains milieux financiers et autres poussent aujourd'hui de hauts cris lorsque la population d'un village rural éloigné de tout centre décide de fonder une Caisse Raiffeisen pour favoriser l'épargne locale tout en améliorant les conditions de crédit du village et de sa population. On proclame fortement à ces occasions que ces institutions locales d'auto-financement n'ont pas de raison d'être, qu'il y a suffisamment de Caisse d'épargne et de banques à même de satisfaire à tous les besoins et à tous les vœux.

Or, si une Caisse d'épargne locale est considérée comme répondant à un véritable besoin dans une petite ville possédant déjà quatre succursales ou agences de banques et Caisses d'épargne, on ne saurait dorénavant, sans être illogique et de mauvaise foi, dénier aux Caisses Raiffeisen leur droit légitime à l'existence, ceci d'autant plus qu'à la campagne davantage encore qu'en ville la population éprouve le besoin naturel de se solidariser pour défendre ses intérêts financiers, de s'appuyer sur ses propres économies, de posséder une Caisse d'épargne et de crédit qui lui soit propre, une institution à son image, simple et robuste, et bien adaptée à ses véritables besoins.

Pour la création d'un Office Raiffeisen de placement

La Caisse Raiffeisen de Saxon suggère l'idée de constituer au sein de l'Union un *Office de placement de volontaires*.

Elle considère qu'après les événements actuels, la connaissance de la seconde langue nationale se fera probablement encore plus impérieusement sentir que par le passé, qu'une semblable institution serait de nature à rendre de précieux services aux membres des Caisses affiliées et à la population, et que le siège central se doit de donner la main à la réalisation de ce projet.

La Caisse motionnaire expose comme suit sa manière de voir concernant le fonctionnement de cette nouvelle institution :

Placement de volontaires.

Projet sommaire pour assurer la marche de l'institution.

Il y a lieu de définir :

- a) le rôle des Caisses locales,
- b) le rôle du Siège central.

La Caisse locale : Au cours des assemblées annuelles, ou de toute autre façon, le Comité de direction rappelle aux membres l'existence de l'institution « *Placement des volontaires* » créée par l'Union suisse. Après avoir défini les buts et la marche de l'institution, il expose que les inscriptions sont reçues tant pour les Offres de place que pour les demandes de place jusqu'à une

telle date. Des formulaires ad hoc établis par l'Union sont mis à la disposition des Caisses qui s'intéressent à la chose.

Ces formulaires une fois remplis par les intéressés et munis des remarques du Comité de direction sont communiqués au Siège central.

Le Siège central a pour attribution de recevoir les demandes des Caisses affiliées, de collationner les offres et les demandes, de mettre les intéressés en relation par le moyen le plus simple.

Pour chaque placement, le Siège central pourrait percevoir une petite finance pour couvrir les frais que cette institution lui occasionne.

Cette suggestion est certainement intéressante et digne d'être discutée et étudiée.

C'est pourquoi nous la soumettons ici aux Caisses affiliées en invitant les comités à l'étudier et à nous communiquer leur opinion à ce sujet avec toutes propositions et suggestions éventuelles, cela pour la fin août au plus tard.

Le sociétaire de la Caisse Raiffeisen doit être un collaborateur permanent

La Caisse de C. nous écrit à ce propos :

Nous avons reçu dernièrement d'un de nos sociétaires-débiteurs la lettre suivante :

« Messieurs,

» Ensuite de mes remboursements à votre honorable Caisse, je vous fais savoir que je donne ma démission de votre société. » Tout en reconnaissant les services rendus par les Caisses Raiffeisen dont j'en loue les bienfaits, je ne vois pour moi aucun avantage d'en rester membre.

» Agrérez, etc... » X.

Il a été répondu :

Cher Monsieur,

La nouvelle loi sur les banques défendant de rembourser avant 4 ans le montant des parts sociales, nous ne pouvons pour l'instant que prendre note de votre désir. C'eût été pour nous sans cela un plaisir de vous être agréable. Nous nous permettons toutefois de soumettre à vos réflexions ces quelques considérations :

Vous dites n'avoir aucun avantage à rester membre de la Caisse Raiffeisen ! En êtes-vous bien sûr ?

1. Vous pourriez avoir besoin à nouveau d'un crédit et vous seriez heureux de nous retrouver.
2. Vous avez des enfants ; n'auriez-vous pas de plaisir à récompenser l'un ou l'autre de votre part sociale, plus belle et plus propre qu'un billet de cent francs usagé ; cet enfant serait votre successeur dans la Caisse avec des avantages plus grands encore que ceux que vous y avez trouvés, car nous ne cherchons pas de bénéfices, mais seulement un fonds de réserve qui en s'augmentant permettra de baisser

les taux débiteurs et d'augmenter les taux créanciers.

3. Depuis la fondation de la Caisse en 1931 bien des membres ont remboursé leurs dettes et sont restés avec nous ; d'autres sont même entrés dans notre société sans être emprunteurs, uniquement pour encourager le paysan, lui témoigner sa sympathie et mettre en pratique l'entraide et la solidarité.

Bref si vous n'aviez pas eu un besoin urgent de vos cent francs, nous aurions été heureux de vous conserver encore comme membre. Cela, non pour notre intérêt puisque nous payons du 5% et le timbre en plus, ce qui est un sacrifice. Mais jeune et actif comme vous l'êtes, vous auriez donné l'exemple du désintéressement et du dévouement, ces forces morales auxquelles on fait tant appel par ces temps d'égoïsme et que notre Général spécialement désire voir fleurir parmi les jeunes. Vous vous seriez grandi par la pratique des principes d'entraide et de solidarité qui sont ceux de notre cher philanthrope Raiffeisen.

Veuillez agréer, etc.

H. B.

Idées directrices

La tâche immédiate de nos coopératives de crédit est de créer dans les villages une saine vie économique et de crédit, mais l'idée coopérative comporte aussi bien d'autres tâches morales et intellectuelles. Nos coopératives de crédit doivent collaborer à l'assainissement de l'atmosphère villageoise et à l'éloignement de toutes les maladies morales et intellectuelles contagieuses susceptibles de le menacer. Ce sont encore les coopératives de crédit qui fondent les bases d'une politique économique chrétienne en enseignant à leurs membres et aux dirigeants villageois les principes d'une vie commerciale basée sur la morale, et en leur fournissant une éducation économique en même temps que les enseignements indispensables au progrès moderne. Les coopératives de crédit produisent, par leur influence et leurs enseignements, un type de citoyen de haute valeur, en leur inculquant les nobles principes de la mutualité, de la fidélité coopérative, de la probité et des sentiments du devoir.

Charles Schandl, directeur général de l'Union centrale des coopératives de crédit mutuel de Hongrie.

Rectification

On nous signale que le compte rendu de l'assemblée de la Fédération jurassienne à Boécourt contient une erreur en ce sens que c'est non pas M. Rebetez, président, mais M. Léon Aubry, caissier, les Genevez, qui a présenté l'excellent rapport traditionnel sur le dernier congrès de l'Union à St-Gall.

Le chroniqueur fait son mea culpa !

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.